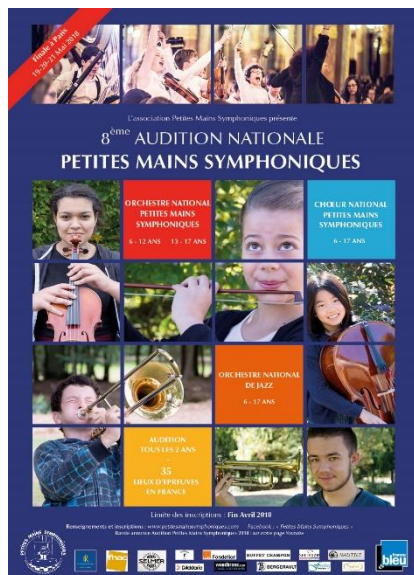




Notice Explicative



Vous avez souhaité être partenaire de l'Audition Nationale Petites Mains Symphoniques 2018 et nous vous en remercions très chaleureusement.

Grâce à vous et parce que la musique est essentielle à l'épanouissement des enfants, de jeunes musiciens vont pouvoir vivre une aventure incroyable de deux années.

1. L'Association Petites Mains Symphoniques

L'Association Petites Mains Symphoniques a été créée il y a plus de 10 ans. Elle offre à des jeunes musiciens venus de toute la France et de tous les niveaux (à partir d'un an de pratique validée) la possibilité de se retrouver pour vivre une aventure de deux ans au sein d'un orchestre symphonique et dans toutes les déclinaisons que peut offrir un tel ensemble (musique de chambre, musique baroque, Jazz et Harmonie). Pour compléter ces formations, un Chœur National Petites Mains Symphoniques est ouvert aux jeunes de 6 à 17 ans.

Afin de ne pas ajouter de charge de travail durant l'année scolaire pour les jeunes musiciens qui pratiquent la musique dans leurs établissements habituels, c'est lors de deux académies, l'une au mois d'août, l'autre à la Toussaint que se fait le travail de l'Orchestre Symphonique.

Ces académies rassemblent tous les participants pour travailler et préparer le répertoire qui sera joué pendant ces deux années. Encadrés par des professeurs, les jeunes musiciens travaillent la pratique instrumentale chaque jour, pupitre en partiel puis pratique de l'orchestre en Tutti.

Chaque année, un Festival intitulé « Etoiles Symphoniques », organisé par l'association se déroule dans toute la région (Normandie ou Corse) autour du lieu de l'académie. Plusieurs concerts y sont donnés par les jeunes musiciens soit en petites formations (musique de chambre, jazz), soit en solo. Pour le concert de clôture (point d'orgue de chacune des académies) c'est l'orchestre au grand complet qui se produit et tous les jeunes musiciens et choristes y participent quel que soit leur âge et leur niveau. Actuellement,



8^e Audition Nationale Petites Mains Symphoniques

plus de mille personnes assistent à chacun des concerts de clôture. Plusieurs évènements sont organisés dans les mêmes conditions que les festivals avec pour objectif de rassembler tous les musiciens pour des concerts tout au long de l'année.

2. L'Audition Petites Mains Symphoniques

L'Audition des Petites Mains Symphoniques n'est pas un concours et il n'y a pas de quotas. Elle est accessible dès la première année de pratique validée. Elle vise à s'assurer du niveau réel de pratique des candidats, de leur motivation et de leur capacité à s'insérer dans le dispositif.

Le projet porté par notre association est de créer, grâce à cet incroyable outil qu'est l'orchestre symphonique, une solidarité entre ces jeunes musiciens. Notre volonté est d'auditioner des musiciens de différents niveaux ainsi les enfants sont responsabilisés et amenés à prendre de l'autonomie. Que ce soit pendant les académies ou lors des concerts, les plus forts aident les moyens qui aident les moins forts avec une seule idée, jouer tous ensemble.

Le répertoire est composé d'œuvres classiques et contemporaines mais la direction d'Orchestre ne s'interdit rien. Il se glisse souvent au détour d'un mouvement d'une symphonie de Mozart des morceaux bien plus inattendus et les Petites Mains Symphoniques ont aussi des compositeurs qui écrivent spécialement pour elles. Le Chœur pour les 6-17 ans est dirigé par un chef de chœur et participe aux concerts avec tous les autres musiciens.

- L'Audition des Petites Mains Symphoniques s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans. Les jeunes musiciens qui font déjà partie de l'Orchestre doivent se présenter à l'audition nationale s'ils veulent s'engager pour un nouveau cycle de deux ans. C'est possible jusqu'à leur 18^e année. Les catégories sont les suivantes :

Classique :

- 6 à 12 ans répartis en trois catégories A (1 à 2 années de pratique validées), B (3 à 4 années), C (5 à 6 années)
- For Teens pour les 13-17 ans

Jazz :

- 7 à 17 ans

Chœur :

- 6 à 17 ans

- L'Audition des Petites Mains Symphoniques se déroule en deux phases. La première dite « régionale », en partenariat avec les établissements. La seconde, phase finale dite « Nationale » dans une grande salle parisienne.



8^e Audition Nationale Petites Mains Symphoniques

- Les Familles d'Instruments auditionnées sont les suivantes :

Cuivres	Trompette, Trombone, Tuba, Cor
Bois	Clarinette Saxophone, Hautbois, Flûte traversière, Basson
Cordes	Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse
Autres cordes	Piano, Harpe, Guitare
Mais aussi...	Accordéon, Percussions

Que ce soit dans le cadre des auditions régionales ou nationales, il est important que le plus grand nombre de disciplines soient représentées et auditionnées

3. Planning général

- Du 01/10/ 2017 au 15/04/2018 : Inscription des candidats
- Du 15 /01/2018 au 12/05/2018 : Organisation des auditions établissements participants
- Du 19-20 mai 2018 : Finales à Paris.

4. Modalités d'inscriptions aux Auditions

L'association Petites Mains Symphonique (PMS) organise les inscriptions qui se font sur notre site internet www.petitesmainssymphoniques.fr



8^e Audition Nationale Petites Mains Symphoniques

5. Organisation des auditions dans votre établissement

A titre préalable, nous souhaitons rappeler la cadre de ces auditions et que vous adhérez à la philosophie de l'audition : le plaisir et la notion de convivialité pour les enfants, qui ne doivent pas avoir l'impression de venir seulement pour jouer un morceau pendant 5 minutes et repartir avec leurs résultats. Vous pouvez bien évidemment vous entourer de l'association des parents d'élèves de votre établissement pour vous aider à l'organisation des auditions.

Etape 1 : Convention de Partenariat et Fiche Etablissement

- Les établissements partenaires nous renvoient la convention de partenariat dûment signée ainsi que la fiche établissement qui renseigne les dates d'auditions, la capacité du lieu d'accueil, la personne localement en charge des auditions (correspondant),
- Les PMS ouvrent pour chaque lieu d'audition une adresse mail dédiée de type « pms.audition.xxx@gmail.com ». L'adresse mail et le mot de passe seront adressés au correspondant désigné par l'établissement,
- Les échanges d'information entre l'organisation des PMS et les établissements se feront vers et à partir de cette adresse.

Etape 2 : Répartition des candidats

- Les PMS envoient par mail aux candidats une convocation pour la date déclarée par l'établissement organisateur dans la fiche établissement,
- Les PMS fournissent par mail à chaque établissement, si possible 1 mois avant la première date d'audition déclarée, la liste des participants qui lui sont affectés. Les PMS fournissent ensuite chaque semaine les listes complémentaires éventuelles,
- La répartition des candidats vers les lieux d'audition est faite selon leur domicile et les capacités d'accueil d'épreuves des établissements où se tiennent les jurys,
- Un candidat peut demander exceptionnellement à être auditionné dans un lieu précis.
- Pour le Chœur, la première phase de l'audition se fait par envoi d'une vidéo, il n'y a donc pas d'audition en région.

Etape 3 : Déroulé des auditions et Fiche évaluation

- L'organisation des Jurys et les modalités de l'audition sont laissées à l'appréciation de l'établissement partenaire qui organise et qui met en œuvre le dispositif.
- Le candidat sera évalué selon la fiche d'évaluation communiquée par les PMS. Celle-ci devra nous être renvoyée dans les 8 jours de l'audition.



8^e Audition Nationale Petites Mains Symphoniques

6. Déroulement de l'audition

- Choix du morceau : ce choix est libre. Il peut s'agir, pour vos élèves, d'un morceau travaillé dans l'année avec les professeurs de votre établissement mais aussi d'un morceau choisi par le jeune musicien. Dans tous les cas, il dure au maximum 5 minutes pour le classique et 6 minutes pour le Jazz.
- Disciplines : un candidat peut se présenter dans plusieurs spécialités (Classique et Jazz) et pour plusieurs instruments.

Communication de la partition : une version numérisée de la partition du morceau choisi par le candidat et celle de l'accompagnement nous aura été transmise au moins 8 jours avant l'audition. Si vous avez prévu un accompagnement de piano, la partition de piano correspondante devra nous être également communiquée. La durée du morceau sera de 5 minutes maximum pour le Classique et de 6 minutes maximum pour le Jazz.